

Chèques vacances

À nouveau la CFE jette le trouble...

Ce n'est pas la première fois et sûrement pas la dernière que la CFE communique en brouillant les cartes...

Notre rôle d'organisation syndicale responsable est de remettre les choses en ordre pour ne pas prêter le flanc à une certaine forme de démagogie.

Comme à son habitude, la CFE CGC fait des raccourcis et ne donne pas l'intégralité et la réalité des situations, qui comme chacun le sait, sont le creuset du « populisme. »

À des questions complexes qui traversent les entreprises de la branche de l'énergie en matière d'activités sociales, la CFE en termes de communication utilise une attitude de flatterie à l'égard des salariés actifs et pensionnés en retirant tout élément de débat et de contexte afin d'augmenter sa popularité.

RÔLE DU COMITÉ DE COORDINATION

Le comité de coordination des CMCAS a pour mission de répartir la dotation des activités sociales et culturelles entre les CMCAS et la CCAS. Il exprime des avis et formule des propositions sur les questions d'ordre général intéressant les CMCAS, notamment afin d'améliorer et de maintenir l'égalité de traitement des agents actifs et pensionnés et de leurs familles.

Le comité répartit :

- Le taux de dotation entre les CMCAS et la CCAS.
- Le montant alloué pour la CSMR
- Les sommes dévolues à l'action sanitaire et sociale (ASS).
- Le montant des réserves.

**FAKE
NEWS**

Chèques vacances

À nouveau la CFE jette le trouble...

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lors de la cession du comité de coordination du jeudi 15 novembre, était donc débattue la répartition de la dotation 2019 pour les activités sociales et culturelles de la branche des Industries Électriques et Gazières.

Et comme chaque année au travers de leur propre proposition chaque fédération présente ses choix de répartition.

Vous pouvez consulter notre déclaration jointe à ce communiqué.

Et comme chaque année la CFE ne vote pas pour notre proposition de répartition.

Et **nous ne votons pas contre le chèque vacances (qui n'est pas l'objet de la répartition)**, mais contre la proposition de répartition de la CFE.

L'EMBROUILLE DE LA CFE

Juste un petit rappel à ces donneurs de leçons : cette organisation syndicale a voté pour la réforme des activités sociales qui a supprimé des moyens financiers et humains (diminution importante des moyens bénévoles). Les premières difficultés de fonctionnement surgissent.

On remercie qui ?

En toute démagogie et hors contexte, à travers son tract, elle laisserait sous-entendre que seule la CFE défend le chèque vacances et que les autres fédérations seraient contre.



Chèques vacances

À nouveau la CFE jette le trouble...

En 1982, La CFE ne s'appelait pas encore ainsi que notre fédération proposait déjà le chèque vacances au sein des activités sociales.

Notre profession de foi lors de la campagne des élections des administrateurs des CMCAS a été suffisamment claire sur notre demande du chèque vacances et les électeurs nous ont soutenus.

Au fil des mois nous avons répondu par voie de tract aux différentes attaques en règle contre notre organisation syndicale.

D'ailleurs **où sont les « 1500 euros pour tous » ?**

Au Comité, **la CFE n'a jamais porté cette promesse de campagne électorale...** et pourtant elle pouvait l'appliquer sur la plus grande CMCAS, à savoir celle des Hauts-de-Seine où elle était en responsabilité, ce qu'elle n'a jamais fait. Que chacun balaye devant sa porte.

LE BUT RECHERCHÉ

La campagne des élections professionnelles est lancée et c'est sur **le terrain de l'amalgame** que la CFE entend la gagner !

Notre rôle d'organisation syndicale responsable est de porter nos revendications en matière d'activités sociales sans occulter la politique industrielle qui est en train de détruire l'emploi et nos acquis sociaux.

Mais notre rôle c'est aussi de ne pas tout accepter et de savoir dire **NON à la démagogie !**

Notre organisation prendra ses responsabilités et n'acceptera pas **la confusion volontaire des idées.**